

Document à caractère promotionnel - Juin 2017

BNP PARIBAS SOCIAL BUSINESS FRANCE

ÉPARGNER RESPONSABLE

L'INFO PLUS !

BNP Paribas Social Business France est un des fonds d'investissement socialement responsable (ISR) de la thématique « épargner responsable ».

BNP Paribas Social Business France a obtenu le label Finansol¹. Ce label assure aux investisseurs choisissant ce fonds qu'une partie de leur épargne contribue au financement de l'économie sociale et solidaire.



¹ Pour en savoir plus sur le label Finansol, veuillez consulter le site : <http://www.finansol.org/>

² Logo ISR propre à la société de gestion

ÉLIGIBLE ASSURANCE VIE ET COMPTES D'INSTRUMENTS FINANCIERS (CIF)

POURQUOI INVESTIR SOCIALEMENT RESPONSABLE AVEC UNE APPROCHE DIVERSIFIÉE ET FLEXIBLE ?

Les performances des différents marchés financiers (actions, obligations, etc.) peuvent varier fortement d'une année sur l'autre. Dans ce contexte, un fonds diversifié géré de façon flexible permet d'exposer son portefeuille à différents marchés tout en s'adaptant en permanence à l'évolution des conditions économiques et financières.

Diversifier ses placements dans l'investissement socialement responsable (ISR) permet d'investir sur différents types d'acteurs économiques (États et entreprises) qui font preuve de bonnes pratiques sur le plan environnemental et social, tout en respectant les principes liés à la gouvernance d'entreprise. **Les placements ISR permettent également d'investir dans des entreprises dont les secteurs sont actuellement en forte croissance, tels que la protection de l'environnement, le bien-être social ou encore l'immobilier durable.**

POURQUOI INVESTIR DANS BNP PARIBAS SOCIAL BUSINESS FRANCE ?

BNP Paribas Social Business France investit, selon une approche ISR, diversifiée et flexible, jusqu'à 100 % de son actif net dans des actions et des obligations, via des fonds ou en lignes directes.

De plus, jusqu'à 10 % de son actif net contribue au financement d'entreprises du secteur de l'économie sociale et solidaire implantées en France. Par ces investissements, le fonds offre un financement aux entreprises locales ayant une mission sociale et/ou environnementale dans les domaines suivants :

- ▶ La lutte contre l'exclusion (emploi de personnes en difficulté, accès aux produits et services de première nécessité pour tous, accès à la culture et à l'éducation, etc.),
- ▶ L'innovation sociale autour de la santé (techniques de soins pour les seniors, logement intergénérationnel pour remédier à la dépendance, produits innovants pour pallier le handicap, etc.),
- ▶ L'environnement (agriculture de proximité, énergies renouvelables, recyclage et valorisation des déchets, etc.).

Pour en savoir plus sur BNP Paribas Social Business France, rendez-vous sur www.mabanque.bnpparibas.



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change

QUELS SONT LES AVANTAGES DE CET INVESTISSEMENT ?

Investir dans BNP Paribas Social Business France permet :

- ▶ **D'épargner responsable** en intégrant des critères extra-financiers dans la sélection de titres.
- ▶ **De participer au financement de l'économie sociale et solidaire locale** en France.
- ▶ **De bénéficier de l'expertise de BNPP AM**, en matière d'investissement socialement responsable et d'investissement solidaire, grâce à une équipe dédiée d'analystes expérimentés.
- ▶ **De tirer parti d'une gestion dynamique et diversifiée** visant à maintenir un niveau de risque défini grâce à des techniques de contrôle innovantes développées par les experts de BNPP AM.

QUELS SONT LES RISQUES ?

Risque de perte en capital : les investissements réalisés sont soumis aux fluctuations du marché et aux risques inhérents aux investissements en valeurs mobilières. La valeur des investissements et les revenus qu'ils génèrent peuvent enregistrer des hausses comme des baisses et il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas le capital initialement investi.

Risque de contrepartie : lié à la capacité de la contrepartie sur les marchés de gré à gré à respecter ses engagements tels que le paiement, la livraison ou le remboursement.

Risque de crédit : risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.

Risque lié aux instruments dérivés : l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.

Risque de liquidité : ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un délai raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.

Pour une définition et une description plus complète des risques, merci de vous reporter aux prospectus et DICI du fonds disponibles sur www.mabanque.bnpparibas.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Plus le risque est élevé, plus l'horizon d'investissement recommandé est long.

L'investisseur est averti que son placement en OPC va supporter des frais qui seront fonction du cadre d'investissement choisi (Compte titres, PEA ou Assurance vie). Ces frais auront une incidence sur le montant du capital investi et sur le rendement du placement (compte tenu des commissions de souscription de l'OPC dans un Compte titres ou PEA, et des frais d'entrée ou d'arbitrage du contrat d'assurance vie/contrat de capitalisation et des frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie/du contrat de capitalisation ou du PEA). Pour une définition et une description plus complète des risques, merci de vous reporter à la documentation réglementaire de chaque OPC (document d'informations clés pour l'investisseur, prospectus, rapport annuel). **Avant de souscrire, vous devez lire attentivement la documentation réglementaire disponible en agence** et sur les sites Internet www.mabanque.bnpparibas et www.bnpparibas-am.com. Ce document ne doit pas être considéré comme une sollicitation, une recommandation ou une offre de souscrire ou de conclure une quelconque opération sur ces OPC et n'emporte aucun engagement contractuel de la part de BNP Paribas. Le droit de rétractation prévu par l'article L341-16 du Code monétaire et financier, relatif au démarchage, et par l'article L 222-7 du code de la consommation relatif aux ventes de biens et à la fourniture de prestation de services à distance ne s'applique pas aux OPC. Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique et des "U.S. Persons", telle que cette expression est définie par la "Regulation S" de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933 et reprise dans le prospectus du produit financier décrit dans ce document. Cet OPC est géré par BNPP AM France, société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers en France (numéro d'enregistrement 96002), constituée sous forme de société par actions simplifiées, au capital de 70 300 752 euros, ayant son siège social au 1, boulevard Haussmann 75009 Paris, France, RCS Paris 319 378 832 www.bnpparibas-am.com. BNP Paribas, SA au capital de 2 494 005 306 € - Siège social : 16 bd des Italiens 75009 Paris, immatriculée sous le n° 662042449 RCS Paris- ORIAS n° 07 022 735.

Société de gestion	BNP Paribas Asset Management France
Gérant délégué	THEAM
Classe d'actifs	Diversifié
Indice de référence	Néant
Devise de référence	EUR
Forme juridique	Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français
Date de lancement	26/06/2014
Affectation des résultats	Capitalisation
Souscription / Rachat	J avant 13h (heure de Paris)
Fréquence de la valeur liquidative	Quotidienne
Règlement	J + 2
Montant minimum de souscription	Néant
Assurance vie	
Frais d'entrée du contrat d'assurance vie	4,75 % maximum
Frais d'arbitrage du contrat	1 % maximum
Frais de gestion du contrat : à titre d'exemple pour BNP Paribas Multiplacements 2	0,96 % / an
CIF	
Frais d'entrée	2 % maximum
Frais courants (depuis le 30/09/2016)	0,81 % ⁽¹⁾
Commission de gestion	0,60 %
Frais de gestion externes à BNPP AM	0,15 % maximum
Frais de gestion indirects	1 % Maximum
Codes ISIN	Part Classic FR0011870997
Horizon minimum d'investissement recommandé	4 ans
(1) Le pourcentage de frais courants se fonde sur les frais annualisés précédemment facturés au FCP. Source : BNPP AM, au 1 ^{er} juin 2017.	

